

## Le vote blanc à l'étranger

Les Citoyens du Vote Blanc militent pour la reconnaissance du vote blanc en France, mais qu'en est-il à l'étranger ?

Malheureusement, peu de pays démocratiques possèdent légalement un vote blanc, et parmi ces pays, certains sont plus blancs que d'autres...



En Europe, la liste est simple, puisqu'il n'existe que 2 pays à reconnaître le Vote Blanc :

- **Suède** : Le Vote Blanc est reconnu dans certaines élections, notamment dans le cas des Referendums. Avouez que c'est tout de même plus démocratique d'avoir la possibilité de répondre autre chose que OUI ou NON à une question posée !
- **Grèce** : Au contraire de la Suède, le vote blanc grec est complètement détourné de son sens. Les résultats "blancs" sont attribués au candidat vainqueur afin de renforcer la majorité du-dit vainqueur ! Donc vous votez pour aucun des candidats mais votre voix va quand même à celui qui a le plus de voix. Le monde à l'envers !

Par contre, en Amérique du Sud, le Vote Blanc est beaucoup "mieux" reconnu :

- **Brésil** : Au Brésil les votes blancs sont bien comptés séparément des votes nuls (Art. 175-1, Redação dada pela Lei nº 6.055, de 17.6.1974). Mais ils n'influencent pas le résultat et servent uniquement pour les statistiques. ([Source](#))
- **Pérou** : Au Pérou les votes blancs sont bien comptés séparément des votes nuls (article 1780), mais les candidats sont élus à la majorité des votes valides (tout les votes – les nuls et blancs) (article 2870). Il faut toutefois noter que si les votes non valides sont trop nombreux (plus des ? des votes valides), alors l'élection sera déclarée nulle par le jury national des élections (article 3640). Le vote blanc est assimilé au vote nul mais il a un pouvoir invalidant car de nouvelles élections doivent avoir lieu si les précédentes sont considérées comme nulles. Il faut tout de fois noter que le vote est obligatoire et assorti d'une grosse amende en cas d'abstention. ([Source](#))
- **Chili** : Au Chili les votes blanc et nuls sont comptabilisés ensemble et entrent dans la catégorie "vote non émis" (CPR Art. 26 D.O. 24.10.1980). Les candidats sont élus à la majorité des suffrages "émis de

manière valide” donc sans les votes blancs et nuls (article 26). ([Source](#))

- **Colombie** : En Colombie, d'après la loi 1475, le vote blanc reflète une expression de la dissidence politique, d'abstention ou de désaccord avec les politiques “, il est aussi précisé que “le vote blanc est une expression valable de la dissidence à travers laquelle la protection de la liberté de l'électeur est promu”. (traduit de wikipedia espagnol). Les votes blancs sont donc comptabilisés dans les suffrages exprimés (votos validos – article 9 de l'acte législative de 2009) et ont un pouvoir invalidant si ils représentent la majorité absolue des votes “valides”, mais ceci seulement une seule fois. Au cours de l'élection suivant si le vote blanc est de nouveau majoritaire alors le gagnant sera le candidat avec la majorité des votes “valides”. ([Source](#))
- **Uruguay** : En Uruguay, les Votes blancs sont pris en compte pour calculer la majorité des élections présidentiels au premier tour et donc peut obliger les candidats à faire un deuxième tour si ils n'obtiennent pas la majorité absolue des votants. Mais les votes blancs ne peuvent pas annuler une élection. ([Source](#))
- **Costa-Rica** : Au Costa Rica les votes blancs sont comptés séparément des votes nuls (article 121) mais ils n'entrent pas dans les votes valides et donc n'influencent pas les pourcentages pour déterminer le vainqueur. ([Source 1](#) – [Source 2](#))
- **Vénézuela** : Au Venezuela les votes manuels sans marques ainsi que la non sélection de candidat pour les votes électroniques sont considérés comme des votes nuls (article 136 et 137). Il n'est donc pas possible de voter blanc au sens où cela est souvent considéré. Les candidats à l'élection présidentielle sont élus à la majorité relative des votes (article 7). Mais rien n'est mentionné quand à l'annulation d'une élection en cas de trop nombreux vote nuls. ([Source](#))

Et pour finir, le cas spécifique de l'Inde :

- **Inde** : Le vote blanc est ici mitigé. Depuis 2013, la population indienne dispose, en théorie, d'un bouton NOTA (None Of The Above = Aucun des candidats). Si cette expression est comptabilisée, elle n'est **pas prise en compte dans les suffrages exprimés**. Sa vocation est de servir d'indicateur pour identifier un mécontentement, avec à la clé une auto-régulation et la présentation de candidats plus acceptables.

## Les initiatives similaires aux CVB à l'étranger

D'autres initiatives très similaires dans le discours existent et commencent à faire parler d'elles. Dans de nombreux pays, on constate une réelle volonté des citoyens à vouloir faire évoluer la notion de démocratie :

- **Espagne** : Le parti “[Escanos en Blanco](#)” (littéralement Sièges blancs), est initialement une association qui s'est transformée en parti politique pour pouvoir participer à certaines élections en présentant des candidats blancs, afin que le vote blanc soit enfin comptabilisé... tout comme le Parti du Vote Blanc le fait avec ses propres candidats blancs. Ce mouvement rencontre un succès grandissant en Espagne.
- **États-Unis** : Le mouvement “*None Of The above*”, ce qui signifie en français “Voter pour aucun [des candidats] ci-dessus”. C'est une copie presque conforme, du moins dans le message, du Parti du Vote Blanc. [En savoir plus sur NOTA](#)
- **Suisse** : Un citoyen helvétique, Thomas Wroblevsk, poursuit une initiative similaire au Parti Du Vote Blanc. [En Savoir Plus](#)